



Financé par
l'Union européenne



AGENCE ITALIENNE
POUR LA COOPÉRATION
AU DÉVELOPPEMENT



Programme
Alimentaire
Mondial



الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة والثروة السمكية والبحري



Programme d'Appui au Développement durable dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche artisanale en Tunisie

Session d'information sur la mission d'Ingénierie d'animation du Programme ADAPT
Avis de marché de service N° B7FB070BBF

15 septembre 2025



Ordre du jour

1. Présentation des programmes ADAPT et ADAPT Céréales ;
2. Présentation de la mission;
3. Présentation du calendrier de soumission des offres;
4. Questions.



1. Présentation du programme ADAPT



ADAPT et ADAPT Céréales

ADAPT

Durée : 94 mois

Période de mise en œuvre :

Décembre 2020 – octobre 2028

Budget : 44,4 M €

Partenaires de mise en œuvre :



ADAPT Céréales

Durée : 58 mois

Période de mise en œuvre :

Février 2023 – décembre 2027

Budget : 24,8 M €

Partenaires de mise en œuvre :



**OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



**OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



Objectif

Soutenir les systèmes agroalimentaires en améliorant les performances économiques, sociales et environnementales des opérateurs des chaînes de valeurs associées

R1

Grace au Fond d'appui, les opérateurs (PME, EAF, SMSA/SMSP, ...) répondant aux critères de systèmes de production écologiques et durables ont renforcés leur capacité d'autofinancement, leur permettant de mobiliser des investissements privés pour soutenir leur croissance.

R2

Les opérateurs privés ont renforcé leur capacité à fournir des services à leurs membres/ clients de manière durable, en tirant parti des opportunités de partenariats public privé dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et l'aquaculture.

R3

Les opérateurs (PME, EAF, SMSA, GDA) ont diversifié leurs marchés en fournissant des aliments locaux aux cantines scolaires.



R4

Les opérateurs privés (PME/PMI, EAF, SMSA, associations/SMSP, OSC...) sont suivis, mis en réseau et informés des résultats de la recherche, et peuvent accéder librement à l'ensemble des dispositifs d'appui.

Objectif

**Valoriser le
potentiel d'une
production
durable,
inclusive et
résiliente des
systèmes
céréaliers.**

R1

Un Fonds d'appui est mis en place au profit des producteurs(trices) de céréales, ayant obtenu une facilité de paiement de la part de collecteurs de céréales mandatés, afin de supporter les coûts de production et/ou réaliser des investissements en faveur d'une production céréalière durable et résiliente.

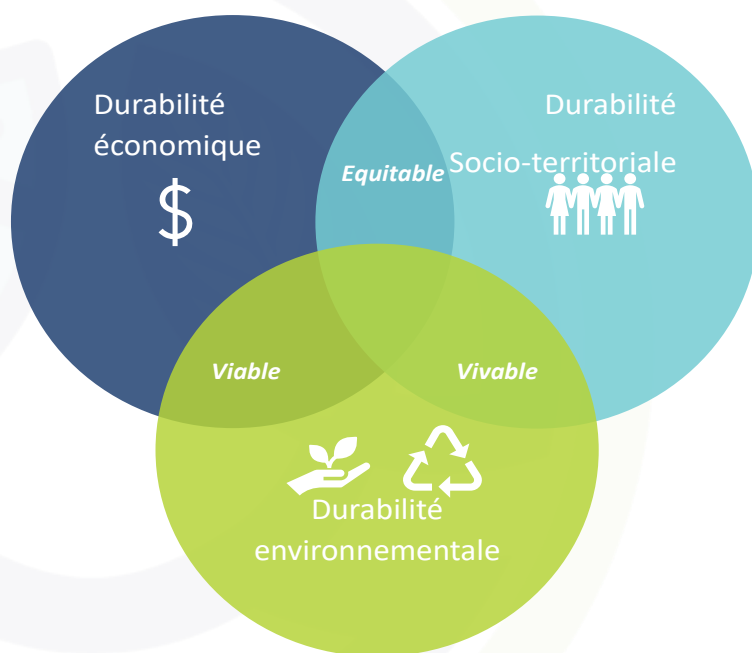
R2

Des innovations techniques, numériques et organisationnelles ont contribué à la durabilité sociale, environnementale et économique de toute la typologie des exploitations agricoles à composante céréalière – INGC

R3

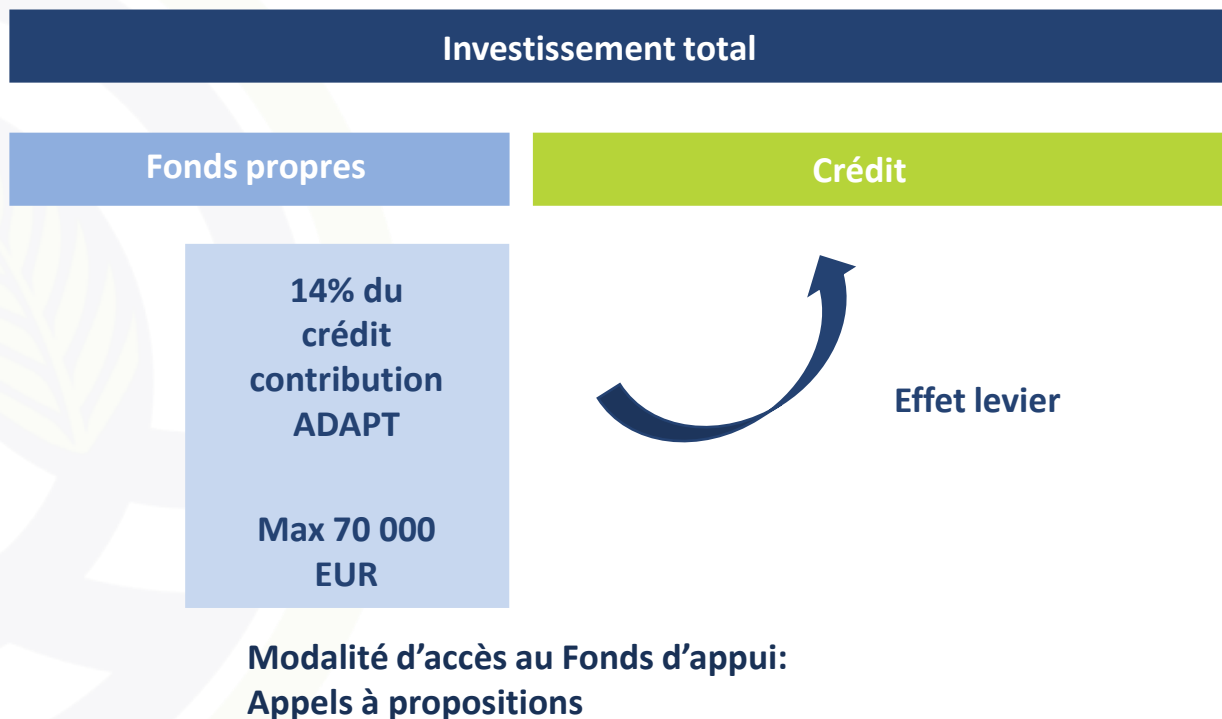
Un modèle de consommation et de production durable des céréales est promu à travers l'appui au programme national d'alimentation scolaire – PAM

Logique d'intervention : La durabilité au cœur du ADAPT



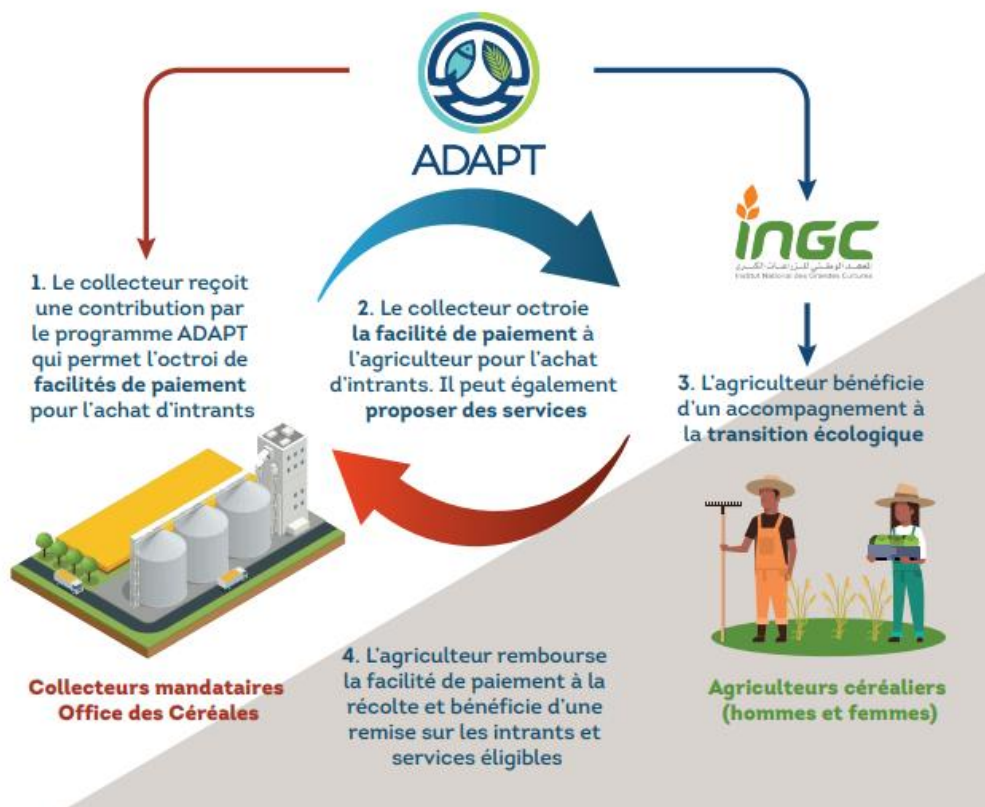
- **Durabilité économique:** Diversification des activités et des circuits de commercialisation, valorisation des produits et des sous-produits, sécurisation de l'approvisionnement et de l'écoulement, renforcement de la résilience de l'entreprise/ l'exploitation et sa capacité à résister aux crises.
- **Durabilité socio-territoriale :** Création et stabilisation de l'emploi, décent , qualifié et attractif, en particulier pour les jeunes et les femmes, valorisation et dynamisation du territoire, promotion des circuits courts et de la production contractuelle.
- **Durabilité environnementale:** Réintégration et valorisation des espèces autochtones, utilisation des espèces et des variétés certifiées, et amélioration de la biodiversité, rationalisation de l'utilisation des intrants chimiques, intégration des nouvelles technologies pour la gestion durable des ressources naturelles, valorisation des sous-produits, mise en place et respects des normes et des standards environnementaux.

Fonds d'appui ADAPT Invest – mécanisme financier



Fonds d'appui ADAPT Céréales – le mécanisme financier

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?



Les partenaires d'exécution

Deux conventions d'exécution ont été signées respectivement en 2023 et 2024 :



Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles, convention signée en juillet 2022 pour une durée de 72 mois et qui s'étale jusqu'à juillet 2028

Action : Appui technique et développement d'un système de S&E de la durabilité des systèmes de production agricoles ,agroalimentaire et halieutiques (R1, R2 et R4)



Institut National des Grandes Cultures, convention signée en octobre 2024 pour une durée de 37 mois et qui s'étale jusqu'à octobre 2027

Action : Promotion des bonnes pratiques agricoles pour un secteur céréalier durable

Autres parties prenantes

Des mémorandums d'ententes signés avec :

- Des institutions financières (environ 14): banques et sociétés de leasing;
- Des structures d'appui : Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA); le Conseil Bancaire et Financier CBF;

Des collaborations avec un réseau de bureau d'études et d'accompagnateurs privés;



2. Présentation de la mission d'Ingénierie d'Animation du programme ADAPT



Objectif et Produits attendus

Promouvoir le Fonds d'appui ADAPT Investissements et Céréales afin de favoriser l'émergence des projets éligibles à la contribution ADAPT.

P1

Des acteurs offrant des services techniques et financiers sont identifiés, mis en réseaux, et organisés dans des Hubs opérationnels;

P2

Les membres des hubs ainsi que d'autres structures d'appui (publiques et privées) identifiées comme partenaires du programme ont renforcé leurs capacités sur la transition écologique et agroécologique;

P3

Le dispositif et les résultats relatifs au Fonds d'appui sont diffusés sur l'ensemble du territoire tunisien;

P4

Le dispositif d'accompagnement du Fond d'appui ADAPT Céréales est renforcé;

P5

Un appui technique est fourni à l'UGP ADAPT.



Principaux indicateurs par produit

P1

Au moins deux hubs multi-acteurs, sont développés et opérationnels par région, en plus des hubs thématiques³⁰ (financier, bureaux d'études et autres).

P2

Au moins cinq sessions de formation sont conçues et réalisées annuellement, dont trois aux profits des membres des hubs et deux aux profits des structures d'appui partenaires du Programme ADAPT

P3

- 1) Au moins 08 sessions d'information et de sensibilisations sont organisées, aux profits des opérateurs économiques dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture, par an
- 2) Au moins 2 participations annuelles aux salons/foires sur les secteurs visés organisés dans le territoire tunisien.

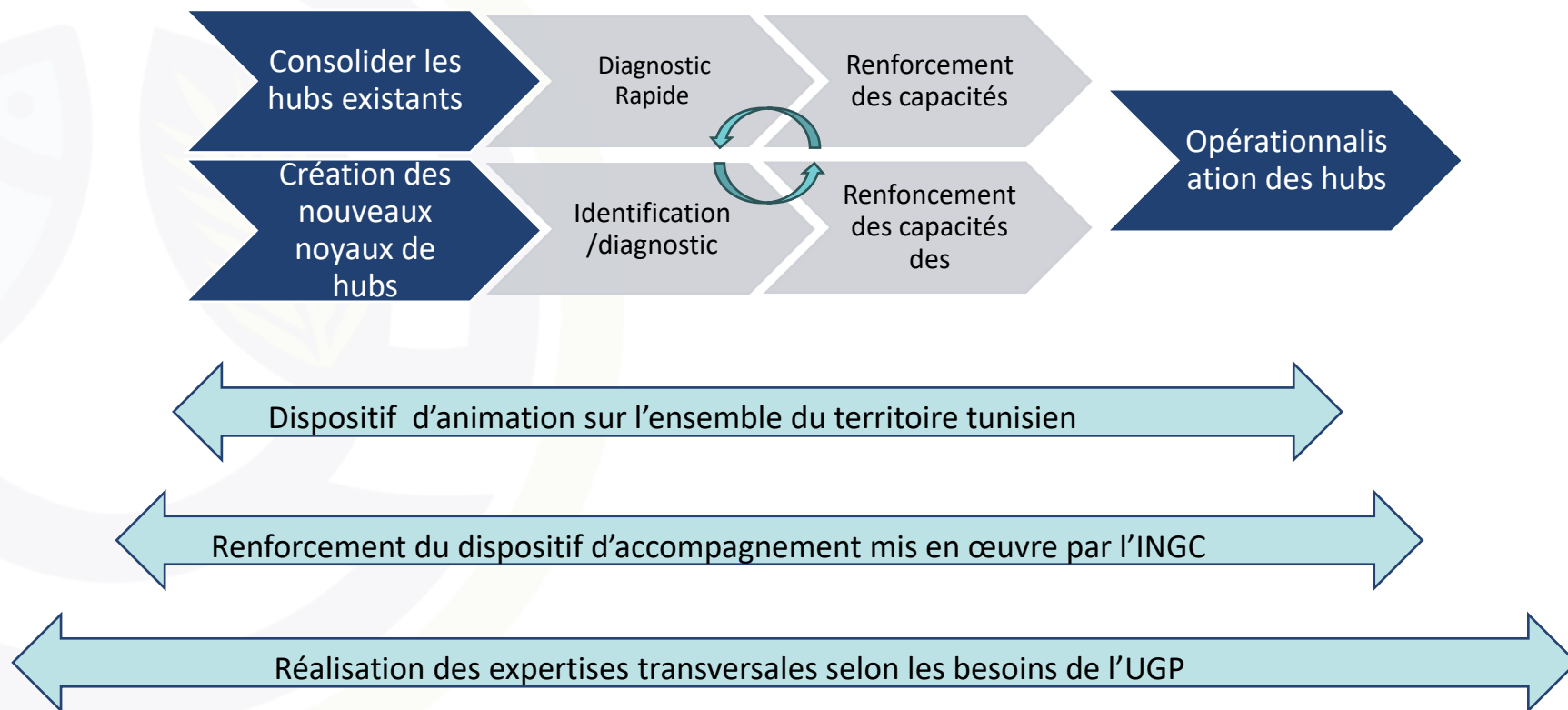
P4

Un appui technique est fourni à l'INGC

P5

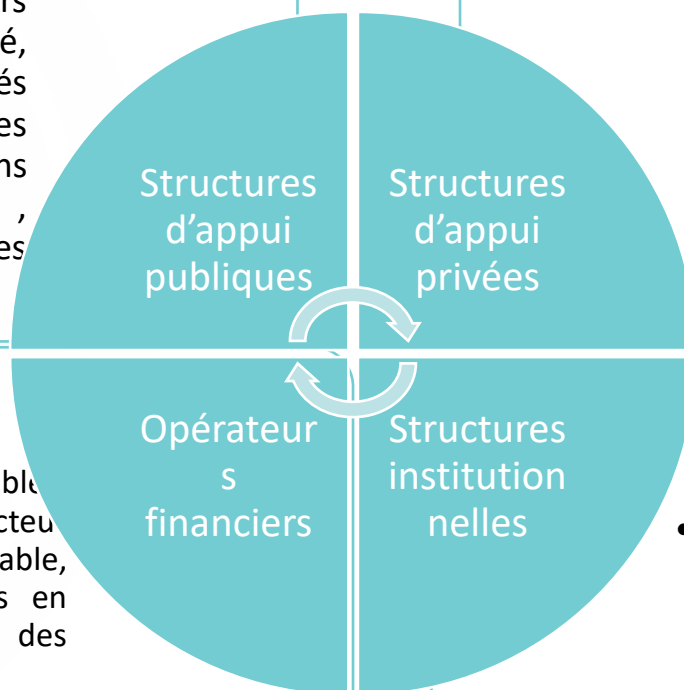
Un ensemble de prestations transversales (expertise technique ponctuelle et spécialisé) est fourni selon les besoins identifiés par l'UGP ADAPT

Approche méthodologique d'intervention



Concept du Hub : un réseau d'acteurs regroupés selon leur rôle dans l'écosystème, capable de rapprocher l'offre et la demande pour le financement des investissements écologiques et durables.

- Former , vulgariser sensibiliser et orienter les opérateurs économiques du secteur privé, sur les stratégies et les priorités nationales pour la durabilité des secteurs cibles , les innovations technologiques et techniques , ainsi que les procédures applicables.



- Accompagner et suivre les porteurs de projet pour préparer des études de projets orienter vers la transition agroécologique et bancaables,
- Accompagner l'implémentation des projets

- Financer les investissements durables, élargir leur portefeuille vers le secteur de l'agriculture et la pêche durable, adapter leurs produits financiers en tenant en compte les spécificités des secteurs visés

- Informer sur les priorités nationales et régionales , Cadres réglementaires et climat d'affaires

Groupes cibles

- Les potentiels bénéficiaires du Fonds d'appui ADAPT (PME/PMI ; SMSA/SMSP ; EAF/pêcheurs/Très petites entreprises et Industries (TPE/TPI);
- Les opérateurs financiers adhérents au programme ADAPT y compris ceux qui pourront adhérer plus tard ;
- Les structures d'appui technique publiques impliquées dans le développement du secteur agricole et de la pêche et la promotion des investissements agricoles (Pépinières d'entreprises, CRDA, CTV , INGC , IRESA, CFPA, APIA, APII, et autres)
- Les structures d'appui technique privés (les bureaux d'études, les sociétés de conseils et d'accompagnement, les incubateurs, les clusters, des organisations de la société civile, et autres);
- Les structures institutionnelles au niveaux régionales et territoriales : les gouvernorats, les directions régionales de développement (DDR), les offices de développement



Conception de l'offre technique

Structure de l'offre technique

- Une conception technique et méthodologique pour la mise en œuvre des différentes activités détaillant : la justification , la stratégie d'intervention, la structure de pilotage, les processus de travail, et le système de coopération à mettre en place pour atteindre les résultats attendus de la mission.
- Un calendrier de mise en œuvre des activités et de mobilisation des experts en fonction de leurs expertises et leurs interventions ainsi que les livrables;
- Un modèle de gestion de la mission avec l'UGP qui explique : la planification, la gestion et le suivi des activités, le reporting ainsi que la communication avec l'UGP

Composition de l'équipe

Experts principaux :

- Chef.fe d'équipe (senior) – resident.e - effort d'environ 65 % sur la durée du contrat
- Expert.e chargé.e du processus de développement des Hubs – résidente - effort d' environ 65 % sur la durée du contrat
- Expert Animation : résident.e - effort d'environ 100 % sur la durée du contrat
- Expert.e Renforcement des capacités -effort d'environ 100 % sur la durée du contrat

Autres experts, personnel de soutien et appui technique:

- Expert Backstopping
- Pool d'animation
- Pool de formateurs à court terme
- Pool d'experts à court terme



Informations complémentaires

Informations générales sur l'appel d'offres

- Budget maximum du marché : **1.590.000 EUR**
- Répartition du budget par activités à respecter dans l'offre financière (annexe V)
- Marché à prix Mixte : des coûts forfaitaires et coûts unitaires pour l'expertise perlée et la vérification des dépenses est liée aux coûts unitaires
- Date limite de soumission des offres : **20.10.2025 à 12h00**
- Modalité de soumission des offres : **par poste** ou en **main propre**
- Durée de mise en oeuvre : **34 mois avec date de démarrage décembre 2025** (Indicatif)
- Participation : **consortium** et sous-traitance acceptés.

Calendrier

	DATE	HEURE
Date limite à laquelle demandes d'éclaircissements	29 septembre 2025	23h59
Adresse de messagerie pour les demandes : segreteria.tunisi@aics.gov.it		
Date limite réponses aux demandes d'éclaircissements	12 octobre 2025	-
Date limite de soumission des offres	20 octobre 2025	12h00
Date de clôture de l'évaluation des offres techniques	20 novembre 2025	-
Notification de l'attribution	20.11.2025	-
Signature du contrat	01 décembre 2025	-
Date de commencement	02 décembre 2025	-

Questions reçues jusqu'à présent

1. La mobilisation d'un consortium intervenant déjà auprès de l'AICS dans le cadre du Programme ADAPT empêche-t-elle de candidater à la présente offre ?

- Il n'est pas possible de répondre à des questions sur l'éligibilité des offres à ce stade de l'appel. Dans le cas où vous décidez de soumettre une offre, pour ce qui est de la conduite des activités, vous devez indiquer, le cas échéant, et détailler les mesures envisagées pour remédier des potentiels conflits d'intérêt. Il sera du ressort du comité d'évaluer l'éligibilité du consortium.

2. Pour des références mises en œuvre par un groupement solidaire et conjoint, la valeur totale du marché est-elle prise en compte pour atteindre le seuil des 500 000 euros exigés ?

- Concernant le critère n° 2, relatif à l'évaluation de la capacité du soumissionnaire, sera acceptée la valeur totale du marché, pour les références à des marchés établis au nom d'un groupement solidaire et conjoint, dans le cas où la constitution du dit groupement est la même du groupement qui soumissionne au présent marché. Si le groupement inclut d'autres entreprises, seule la partie de la valeur du marché concernant celle du groupement qui soumet l'offre sera acceptée.

Questions reçues jusqu'à présent

3. Pouvez-vous confirmer que la date limite de dépôt des offres est le 20 octobre 2025 ? Le document A3_instructionssoumissionnaires_B7FB070BBF page 7 rubrique 8. Soumission des offres précise que « L'offre doit être envoyée au pouvoir adjudicateur avant le 20.11.2025 à 12h00 (heure de Tunis) » en contradiction avec les dates indiquées dans d'autres documents

Oui, nous confirmons. Nous vous remercions pour la remarque . L' avis ainsi corrigé sera publié

4.Le même document prévoit l'ajout de la pièce 1.b. « Une déclaration signée, sur la base du modèle annexé à ce formulaire ». Pourriez-vous svp confirmer qu'il s'agit du formulaire de l'annexe C1 ?

Nous confirmons que le formulaire en question est l'annexe C1

4. L'offre financière à fournir en format électronique est-elle à fournir sous forme de clé USB afin de pouvoir la glisser dans l'enveloppe financière ?

Oui

Questions reçues jusqu'à présent

5. Le total maximum de la grille de notation (C3_grille_evaluation) pour l'Expert principal 2 et l'Expert principal 4 s'élève à 11 points au lieu de 10. Pourriez-vous svp préciser la grille de notation exacte pour ces 2 profils ?

Nous vous remercions pour la remarque. Les notes corrigées relatives à l'expérience spécifique sont 1-2-3 au lieu de 2-3-4. Le document ainsi revu sera publié

6. Les instructions aux soumissionnaires exigent que nous présentions l'« Organisation et méthodologie » en utilisant le modèle figurant à l'annexe III. Ce modèle comprend les chapitres suivants:

- JUSTIFICATION
- STRATEGIE;
- MOYENS D'APPUI, SOUS-TRAITANCE ET ENTITES POURVOYEUSES DE CAPACITES
- PARTICIPATION DE TOUS LES MEMBRES DU CONSORTIUM ET DES ENTITES POURVOYEUSES DE CAPACITES
- CALENDRIER DES ACTIVITES

En revanche, dans la grille d'évaluation, seuls les chapitres suivants sont évalués :

- Raisonnement
- Stratégie
- Calendrier des activités

Questions reçues jusqu'à présent

Confirmez-vous que les chapitres 3 et 4 ne seront pas notés ?

Nous vous remercions pour le point d'attention qui a été pris en compte dans la version de la grille révisée qui sera publiée

7. Dans les termes de référence, les compétences professionnelles requises pour chaque Expert Principal sont:

- **Qualifications et compétences; Expérience professionnelle générale ; Expérience professionnelle spécifique**
- **Expériences souhaitées**

En revanche, dans la grille d'évaluation, seuls Expérience professionnelle générale et Expérience professionnelle spécifique sont évalués et les références ne sont pas évalués comme Expérience professionnelle spécifique. De plus, l'expérience spécifique de l'expert principal n°3 n'est pas évalué.

- **Confirmez-vous que les Expériences souhaitées ne seront pas notées ?**
- Au niveau des TdR les « Qualifications et compétences » sont considérées comme des exigences liées à l'éligibilité du profil proposé et pas comme des éléments d'évaluation, ce qui explique que dans la grille elles ne sont pas notées. Par ailleurs la véracité des qualifications et compétences déclarées, sera assurée à travers la vérification des supports de vérification, comme les diplômes et/ou les références, au préalable de la confirmation de l'offre pré sélectionnée.

Questions reçues jusqu'à présent

- Relativement à l'expérience générale des profils proposés, dans un souci de simplification et optimisation du processus d'évaluation, et sur la base d'une évaluation d'un risque bas/moyen par rapport à la véracité des déclarations des soumissionnaires, il a été pris l'option de ne pas demander des références au stade de l'évaluation, mais, comme pour le point précédemment mentionné, de procéder à des vérifications au préalable de la confirmation de l'offre pré sélectionnée.
- En revanche, pour ce qui est de l'expérience spécifique, au vu de la singularité des éléments décrits il a été opté par la vérification concomitante des références et de leur notation comme support à l'évaluation.
- Pour ce qui est des critères retenus dans la grille pour l'évaluation de l'Expert n 3, en cohérence avec les TDR où aucun seuil a été indiqué concernant le minimum d'années d'expérience spécifique requis, il a été opté d'associer l'évaluation directement aux références relatives à l'expérience spécifique.
- Enfin, pour ce qui est de l'expérience souhaitée nous confirmons qu'elle ne sera notée, mais pourra être appréciée d'une manière globale parmi les forces ou faiblesses de l'offre
- **8. Nous constatons que l'évaluation de l'expérience professionnelle générale repose sur le nombre d'années d'expérience. Cependant, elle ne se fait pas de manière progressive, mais par "sauts". Ainsi, pour l'expert Principal n°1, un expert ayant 20 ans d'expérience recevra 5 points, tandis qu'un expert ayant 21 ans recevra exactement le double : 10. Nous demandons que la note soit attribuée progressivement, en augmentant d'année en année.**
- Nous remercions pour la suggestion et confirmons que la grille ne sera pas révisée sur cet aspect

Questions réponses





Financé par
l'Union européenne



AGENCE ITALIENNE
POUR LA COOPÉRATION
AU DÉVELOPPEMENT



Programme
Alimentaire
Mondial



الجمهورية التونسية
وزارة الفلاحة والموارد المائية والصيد البحري

www.adapt-tunisie.org



Programme
Alimentaire
Mondial

Programme Alimentaire Mondial
35, rue de l'île d'Islande
Les Berges du Lac II - Tunis
Tél : + 216 71 967 300
frwfp.org/countries/tunisie



AGENCE ITALIENNE
POUR LA COOPÉRATION
AU DÉVELOPPEMENT

Agence Italienne pour la Coopération au Développement
20, rue Socrate, Z.A. Kheireddine, Le Kram 2015 - Tunisie
Tel. +216 71 893.321 / +216 71 893 144
www.adapt-tunisie.org
www.tunisi.alcs.gov.it
adapt.tunisi@alcs.gov.it

